

Objectif à moyen terme (jusqu'à 2014) : développer le haut voire très haut débit à destination des ZAE d'intérêt départemental (Phase 2 - Tranche ferme)

- Mise en œuvre de la phase 2 : desserte des 17 zones d'activités et desserte des communautés de communes par raccordement des NRA selon le tracé du réseau

Objectif à long terme (jusqu'à 2017) : apporter un point d'accès très haut débit dans chaque communauté de communes (Phase 2 - Tranche conditionnelle)

- Mise en œuvre de la phase 2 : Si affermissement de la tranche conditionnelle, extension du réseau de la phase 2 tranche ferme par la desserte en fibre optique de chaque communauté de communes

Repères pour une évaluation

▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de ZAE desservies
- Nombre de communautés de communes desservies

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- 2014 : 17 ZAE desservies, 5 communautés de communes desservies
- 2017 : si affermissement de la tranche conditionnelle, 17 ZAE desservies, 28 communautés de communes desservies

A36 - Accompagner le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans son adaptation aux risques afin de garantir, à tous les citoyens, en tout point du département un accès équitable aux secours, dans un cadre budgétaire maîtrisé

Depuis 2005, le SDIS s'est engagé dans une démarche de modernisation fondée sur un accès équitable aux secours sur tout le territoire du département et sur une recherche de performance dans la gestion de l'établissement.

Cette démarche est aujourd'hui très largement engagée. Il convient donc de mener cette modernisation à son terme, en s'appuyant sur le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), le plan immobilier, le plan pluriannuel financier et les démarches d'amélioration de la gestion.

Le Conseil général s'engage donc au côté du SDIS pour lui donner les moyens de mener à terme son adaptation au bénéfice des citoyens du Doubs.

A36.O1 - Permettre au SDIS d'agir en proximité

Il est primordial de permettre au SDIS d'intervenir en tout point du département conformément aux objectifs du SDACR (délais et qualité). A cette fin, le SDIS a engagé une démarche d'intégration de onze centres de premières interventions (CPI) communaux, et la réalisation d'un plan ambitieux de réhabilitation et de construction de ces centres de secours.

Dix centres restent à intégrer pour renforcer la présence du SDIS en milieu rural.

Le plan immobilier comporte 40 opérations (38 CIS et 2 centres techniques). Au 30 septembre 2009, le bilan des centres est le suivant :

- sont réalisés (8) : Vercel, Quingey, Ornans, 1^{er} Plateau, Baume-les-Dames, Maîche, Valdahon, Pontarlier

- sont en cours de réalisations (6) : Saint-Vit, le Russey, Besançon Brûlard, Charquemont, Saône-Mamirolle, Besançon EST
- seront lancés au titre des besoins urgents (5) : Audincourt/ Valentigney, Etupes, Avoudrey/ Flangebouche, les Fourgs et le centre technique.

Initialement prévu de s'achever en 2014, le plan immobilier a fait l'objet d'une nouvelle programmation jusqu'en 2017 ainsi que d'une recomposition financière.

A36.O2 - Soutenir les actions de volontariat

Une intervention efficace du SDIS ne dépend pas uniquement des investissements en matière d'infrastructures et d'équipements. Il est également important que les moyens humains nécessaires à l'optimisation du service rendu soient disponibles. Il est donc important de soutenir les actions de volontariat par une sensibilisation du public et une communication, à la fois en interne et en externe (en interne dans les services du Département, en direction des partenaires du Conseil général et de la population). Le Département s'engagera à favoriser l'engagement du personnel du Conseil général en reconnaissant ce statut et en définissant les conditions particulières d'exercice de cette activité en lien avec leur fonction au sein de la collectivité.

A36.O3 - Formaliser et développer la coopération actuelle entre le SDIS et le Conseil général

La coopération entre collectivités constitue un cadre de travail partagé dans Doubs 2017. Il convient dans ce cadre de rechercher les coopérations possibles dans le but de faire des économies d'échelles. Il s'agira de trouver des synergies dans les politiques d'achats (pour les fournitures par exemple), de partager des informations (réseaux d'eau, données géographiques, accueil téléphonique de l'alerte routière ou de l'expertise).

Objectifs à court terme (2010-2012) : accompagner le SDIS dans la mise œuvre de son plan pluriannuel financier couvrant ses investissements et son fonctionnement

- Accompagner le SDIS dans la réalisation du plan immobilier en achevant les opérations engagées et en réalisant les opérations les plus urgentes pour la qualité des secours et de la performance de la gestion
- Accompagner l'intégration des dix centres de première intervention communaux, identifiés au titre des objectifs du SDACR
- Accompagner l'adaptation des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels, des personnels administratifs et techniques afin de répondre aux objectifs du SDACR, de concrétiser les accords issus du dialogue social et de poursuivre la performance de gestion du SDIS
- Informer et inciter les agents du Conseil général à souscrire un engagement de sapeurs-pompiers volontaires, notamment en milieu rural
- Formaliser les démarches actuelles de coopération et accroître les synergies dans le respect des compétences des deux collectivités

Objectifs à moyen et long termes (2013-2017) : achever la mise en œuvre de son plan d'actions et consolider sa performance

- Accompagner l'achèvement du plan immobilier
- Évaluer la coopération entre les deux collectivités et adapter le dispositif aux évolutions de compétences et de territoire des collectivités
- Poursuivre la mobilisation des agents du Conseil général afin qu'ils s'engagent comme sapeur-pompier volontaire

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Evolution de la participation départementale
 - Evolution du nombre de centres réalisés chaque année
 - Evolution du nombre de sapeurs pompiers volontaires issus du personnel du Département
 - Nombre d'actions de coopération entre les deux collectivités
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Conformité du calendrier de réalisation des centres avec la programmation pluriannuelle
 - Implication et fidélité des sapeurs-pompiers volontaires issus du personnel du Département
 - Bénéfices (économies, gains de productivité...) réalisés pour chacune des deux collectivités dans le cadre des actions de coopération

A37 - Encourager une production de logements (neufs ou réhabilités) respectant les enjeux du développement durable

L'habitat est un élément constitutif essentiel de l'aménagement du territoire et du cadre de vie des habitants. En effet, de par leur localisation, leur coût et leur qualité, les logements déterminent la manière dont les populations vivent sur le territoire.

Par ailleurs, l'habitat présente des enjeux importants vis-à-vis du développement durable : consommation de l'espace au détriment des espaces naturels et des espaces agricoles et forestiers, émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations dans le logement et aux transports induits, conditions de vie des populations (qualité du cadre de vie, proximité avec les services, mixité sociale...).

Dans le Doubs, les enjeux liés à la production de logements neufs ou réhabilités sont les suivants :

- une consommation d'espaces qui entraîne un étalement urbain et une pression sur les activités agricoles dans les zones péri urbaines et les zones frontalières,
- une problématique d'habitat indigne à traiter,
- un parc important de logements publics à réhabiliter suivant des normes énergétiques et d'accessibilité exigeantes,
- un renouvellement du patrimoine public à assurer par des constructions de logements de qualité,
- une répartition des services à la population cohérente avec la production de logement.